

**REGLEMENT**  
**CHASSE AUX IMAGES 2013**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA THIERACHE ARDENNAISE**

**Article 1 : Présentation de la chasse aux images**

La Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise organise une chasse aux images gratuite et ouverte à tous les enfants âgés de 3 à 17 ans, habitant le territoire ou en s'y rendant régulièrement (famille ou amis qu'il faudra nous préciser). La collecte se déroule du 21 juin au 21 septembre 2013 dans les 23 Communes du territoire : Antheny, Aouste, Aubigny-Les-Pothées, Blanchefosse et Bay, Bossus-Les-Rumigny, Cernion, Champlin, L'Echelle, Estrebay, La Férée, Flaignes-Havys, Le Fréty, Girondelle, Hannappes, Lépron-Les-Vallées, Liart, Logny-Bogny, Marby, Prez, Remilly-Les-Pothées, Rouvroy-Sur-Audry, Rumigny, Vaux-Villaine.

**Article 2 : Le thème**

Cette chasse aux images est divisée en 2 catégories avec un thème bien défini. Les thématiques sont les suivantes :

- Catégorie 3 / 7 ans : animal ou fleur
- Catégorie 8 / 17 ans : l'été en Thiérache

**Article 3 : Conditions de participation**

La photographie doit être prise **sur** le territoire de la Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise dans les thématiques citées précédemment.

Tu ne pourras déposer qu'**une seule photo**.

Tu ne dois pas photographier d'êtres humains.

Si tu photographies un domaine privé, veille à demander l'autorisation écrite du propriétaire. Sans cette autorisation, la photo mise en cause sera refusée.

Les organisateurs de la chasse aux images se réservent le droit d'éliminer un participant et de supprimer la photo en cas de non-respect du présent règlement.

**Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer à la chasse aux images, il te faut, avec l'aide de tes parents, lire attentivement ce présent règlement. Ensemble, vous devez ensuite remplir le bulletin d'inscription (en page 2), le signer et le retourner à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise**  
**Site des Broises Basses - Route de Champlin**  
**08290 RUMIGNY**

Ou par mail à :

**thierache-ardennaise@wanadoo.fr**

Il te faut ensuite nous envoyer ta photo, en couleur ou en noir et blanc, au format JPEG :

**Par courrier électronique (thierache-ardennaise@wanadoo.fr),**  
**Où te rendant directement à la Communauté de Communes avec ton appareil photo.**

Le participant doit fournir, avec la photo, les renseignements suivants :

- \_ Nom, prénom, âge, adresse, téléphone
- \_ Le titre de la photo
- \_ Le lieu et la date de la prise de vue

**Article 5 : Réception des photos**

La date limite de réception des photos est fixée au **21 septembre 2013**.

**Article 6 : Récompenses**

Tous les participants se verront attribuer un lot. Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèces.

La date et l'endroit de la remise des prix seront communiqués **ultérieurement** aux participants via une invitation personnelle.

**Article 7 : Droits des tiers**

Tu reconnais être l'auteur de cette photo. Ton image, ton prénom, ton âge, le lieu et la date de la prise de vue pourront faire l'objet d'une diffusion par la Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise sur tous supports (site internet, exposition, bulletin info, plaquette etc....) dans le cadre de la promotion de la Collectivité. Tu cèdes gracieusement les droits de ton œuvre et la Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise s'engage à utiliser ta photo sans aucun but lucratif.

**Article 8: Responsabilités**

A réception des documents, les organisateurs en prendront le plus grand soin. Ils ne sauraient être tenus responsables des retards ou pertes des envois, du fait des services postaux ou de leur détérioration, destruction ou perte par tout autre cas fortuit. Ils ne seront pas non plus tenus responsables, si par la suite de force majeure, cette collecte devait être modifiée, reportée ou annulée.

Le fait de signer le bulletin d'inscription et d'envoyer l'épreuve obligent le participant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

**Contact pour tout renseignements :**

Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise au 03 24 26 13 31.

**CHASSE AUX IMAGES**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

*(le présent bulletin sous entend l'acceptation et le respect du règlement)*

Nom : .....

Prénom : .....

Âge : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tél : .....

Catégorie / Thème :

3 / 7 ans - animal ou fleur

8 / 17 ans - l'été en Thiérache Ardennaise

Si tu as eu connaissance de la chasse aux images, autrement que par l'affiche publicitaire, merci d'indiquer le vecteur de communication (internet - entourage - etc.) : .....

Fait le ...../...../2013 à .....

Signature :